



# LABEL JEUNES FFF PROCEDURE 2018 - 2019



## LES ETAPES DU LABEL JEUNES

### • Étape 1 : Assurer la communication

- Onglet Label Jeunes sur les sites, constitution de tutoriel d'information à destination des clubs
- Article de présentation sur le site de la ligue et des districts pour présenter la procédure 2018/2019
- Des réunions d'information courant Septembre dans les districts pour tous les clubs seront proposées par les centres de gestion. La présence du CTR DAP est recommandée pour une harmonisation des contenus et l'utilisation d'un même support de présentation.
- Dates à prévoir :
  - **Loire Atlantique : Lundi 1<sup>er</sup> Octobre**
  - **Maine et Loire : Mardi 02 Octobre**
  - **Vendée : Jeudi 04 Octobre**
  - **Sarthe : Jeudi 11 Octobre**
  - **Mayenne : Jeudi 11 Octobre**
- Des informations complémentaires pourront être faites lors des réunions de début de saison (clubs de D.H., football à effectif réduit, autres...)
- Engagement volontaire pour tous les clubs.
- Les clubs nationaux recevront un courrier de la Ligue pour établir avec eux l'échéancier d'accompagnement pour la réalisation de leur autodiagnostic.
- Les clubs concernés par les compétitions régionales jeunes doivent candidater au Label

### • Étape 2 : Etablir l'autodiagnostic avant la demande de candidature via Foot Club : soit par le club, soit par le groupement.

- **Groupements éligibles** : Application de l'article 39 des règlements de la Ligue de Football Des Pays de la Loire. Sont concernés les Groupements des U12 aux U19, et les clubs qui bénéficient de la structuration des écoles de foot :
  - Si le groupement concerne les U12 aux U19, le groupement peut bénéficier la demande de Label et réalise sa demande avec le N° d'affiliation du groupement.
  - Si le groupement concerne les U14 aux U19, seuls les clubs concernés peuvent demander un Label avec leur propre N° d'affiliation et prétendent seulement au Niveau Espoir.
- L'autodiagnostic permet de donner un point de situation du projet club dans les 4 axes :
  - Projet associatif
  - Projet Sportif
  - Projet Educatif
  - Projet Encadrement et formation

### • Étape 3 : Dépôt du dossier en ligne via Foot Club :

- **Jusqu'au 30 Novembre 2018 inclus (31 Octobre pour les clubs nationaux)**  
**Après cette date les dossiers ne seront pas acceptés**



**Pour valider le dépôt de dossier, les pièces justificatives ci-dessous seront obligatoires :**

- **Organigramme Associatif**
- **Organigramme Sportif**
- **Programmation annuelle et planning des séances (créneaux, site des séances)**

- **Étape 4 : Le Groupe de Travail Régional Label Jeunes réceptionne les demandes des clubs et organise l'accompagnement :**

**Réunion CRLJ MARDI 04 DECEMBRE 2018 à partir de 15h00**

- Le Groupe de travail LJ estimera tous les dossiers en capacité d'obtenir la labellisation et dans la limite des capacités d'accompagnement.
- Les clubs nationaux seront visités automatiquement (suivi annuel obligatoire) entre septembre et décembre pour répondre aux critères incontournables par le CTR DAP.

- **Étape 5 : La procédure d'accompagnement des clubs :**

**A partir d'Octobre**

- Les clubs seront contactés pour organiser le calendrier des visites.
- Tous les clubs ayant déposé leur dossier sur Foot Club seront accompagnés.
- Les clubs devront nommer 2 référents Label Jeunes :
  - Le Président ou son représentant
  - Un Responsable Technique

- **Étape 6 : La procédure d'accompagnement :**

- L'accompagnement s'effectuera en binôme par les personnes formées et désignées par les différents centres de gestion membres de la Commission Régionale Label Jeunes :
  - Pour les clubs nationaux (National, National 2 et National 3)  
**De Septembre 2018 jusqu'au 15 Février 2019**
  - Pour tous les autres clubs :  
**D'Octobre 2018 jusqu'au 19 Mai 2019**

- **Étape 7 : 1<sup>ère</sup> session d'examen au niveau régional :**

- Pour tous les clubs : le Groupe de Travail LJ présente ses conclusions au Conseil de Ligue
  - **En CRLJ le 28 Février 2019**, pour les clubs nationaux (National 1, National 2 et National 3), les dossiers sont transmis après avis du Conseil de Ligue pour examen à la Commission Fédérale de Gestion des Labels qui soumet ensuite ses propositions au Bureau Exécutif de la LFA.
    - En cas d'avis favorable du BELFA : Le niveau de Label est entériné ou pour les clubs non éligibles, une notification de la C.F.G.J est adressée par messagerie officielle indiquant le motif du refus.

- **Étape 8 : 2<sup>ème</sup> session d'examen pour tous les autres clubs par la Commission Régionale :**

- **En CRLJ le 28 Mai 2019**, pour les autres clubs (régionaux et départementaux) :
  - En cas d'avis favorable du Conseil de Ligue : Le niveau de Label est entériné ou pour les clubs non éligibles, une notification de la CRLJ est adressée par messagerie officielle indiquant le motif du refus.
  - En cas d'avis défavorable, transmettre un courrier

- **Étape 9 : L'attribution officielle des Labels Jeunes :**

- Elle est de la compétence de la Fédération Française de Football à travers la décision du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur après examen des propositions émanant des Comités Directeurs des Ligues régionales et de leur Commission régionale de labellisation.
- A la Fédération, le Bureau Exécutif de la LFA entérine la liste des clubs proposés à la labellisation par les Ligues régionales, examine les dossiers portant sur les clubs nationaux et procède à leur validation en s'appuyant sur le traitement préparatoire réalisé par la Commission Fédérale de Gestion des Labels.

- **Étape 10 : La remise du label Jeunes :**

**A partir de Septembre de la saison suivante**

- Le Label Jeunes FFF est valable pour une durée de 3 saisons à compter de la saison suivant celle de délivrance du Label.

- Délivrance du Label en Février ou Mai 2019 : Label valable au cours des saisons 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022.
- Les clubs demanderont le renouvellement de leur label uniquement à partir de la dernière saison de validée, soit lors de la saison 2020/2021.
- Possibilité de candidater à tout moment pour tenter d'obtenir le niveau supérieur à celui du Label déjà obtenu



# ANNEXE LABEL JEUNES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS



**Le club doit obligatoirement mettre à disposition toutes les pièces justificatives qui seront importés sur Foot clubs.**

**Ces documents seront traités par le centre de Gestion et les accompagnateurs des clubs.**

- **INTRODUCTION**

- Une page de garde du club
- Présenter vos motivations au Label Jeunes :
  - Pourquoi la labellisation dans notre club ?
  - Qu'est-ce que le Label peut nous apporter ?
  - Engagement du Comité directeur (formalisation) signé par le Président

- **PROJET ASSOCIATIF :**

- Règlement intérieur
- Différentes chartes : Parents, éducateurs, dirigeants, joueurs...
- Organigramme associatif (document à transmettre lors de la 1<sup>ère</sup> réunion)
- Justificatifs du contrat de maintenance du défibrillateur et du ou des buts mobiles
- Document justifiant la qualité des projecteurs par terrain.
- Justificatifs des actions mises en place à l'école élémentaire.
- Justificatifs des journées portes ouvertes que le club organise.
- Justificatifs des actions d'intégration des parents dans le club.
- Justificatifs des opérations festives (hors animations sportives) que le club organise.

- **PROJET SPORTIF :**

- Programmation annuelle par catégorie. (Document à transmettre lors de la 1<sup>ère</sup> réunion)
- Contenu d'entraînement adapté pour chaque catégorie (plan de séance type).
- Justificatifs des réunions de coordination de l'équipe technique (Responsables des pôles)
  - o Planning, convocations, support de la réunion, PV
- Justificatifs des réunions techniques (éducateurs) :
  - o Planning, convocations, support de la réunion, PV
- Planning des séances par catégorie, par semaine (joueurs et gardiens).

- **PROJET EDUCATIF :**

- Calendrier prévisionnel d'actions sur la saison par catégorie et par thème.
- Justificatifs des réunions Commission Educative :
  - o Planning, convocation, support de la réunion, PV.
- Justificatifs des actions PEF réalisées par catégorie et par thème :
  - o Fiches actions, photos, vidéos, articles de presse...
- Ordres du jour des différentes réunions clubs dans lesquelles est évoqué le PEF :
  - o Réunions techniques, comité directeur, AG, réunion parents...
- Dossiers de demande de valorisation de ses actions PEF.
- Justificatifs des distinctions ou subventions correspondantes.

- **PROJET D'ENCADREMENT ET DE FORMATION :**

- Organigramme technique du club :
  - o Tous les intervenants lors des séances et des rencontres avec responsabilités, leur niveau de diplômes, ancienneté dans la catégorie, licences (A, E, J, D)  
(Document à transmettre lors de la 1<sup>ère</sup> réunion)
- Le plan de formation sur les saisons N, N+1 et N+2 (éducateurs, dirigeants, arbitres, salariés)
- Justificatifs des licenciés attestés d'une formation des gestes qui sauvent.
- Justificatifs des formations des arbitres
- Justificatifs des formations d'éducateurs (certification ou attestation)
- Justificatifs des formations des dirigeants.

**CES DOCUMENTS DOIVENT ETRE DEPOSES SUR FOOT CLUBS POUR LE :**

- 22 FEVRIER 2019 POUR LES CLUBS NATIONAUX
- 19 MAI 2019 POUR LES CLUBS REGIONAUX